

PRIX DE RECHERCHE DE LA CFHTB *APPEL A PROJET HYPNOSE – 2021 (AAPH21)*

GUIDE D'INSTRUCTION POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Dans le cadre de ses missions de soins, d'enseignement et de recherche, la Confédération Francophone d'Hypnose et Thérapies Brèves (CFHTB) lance son 1er Appel A Projet Hypnose en 2021 (AAPH21).

Cette action originale a pour objectif de financer le projet de recherche d'un(e) jeune investigateur dans le domaine de l'hypnose.

Le prix de recherche sera attribué à un candidat ou une candidate (désigné ci-après le candidat ou le lauréat) désireux d'effectuer un travail de recherche autour de l'hypnose et :

- Ayant soumis un projet de recherche expérimental de qualité
- Dans une équipe de recherche francophone labélisée (INSERM, CNRS, Université, ...)
- Et dans le cadre d'un stage de recherche de Master 2 d'une université francophone

CANDIDATURES ELIGIBLES

- 1) Les candidats doivent être âgés de moins de 40 ans au 1er février 2021 et être francophones.
- 2) Les candidats doivent être obligatoirement engagés dans un cursus de formation universitaire en santé (médecine, chirurgie dentaire, orthophonie, infirmier, sage-femme) ou en sciences (sciences du vivant ou sciences humaines et sociales, incluant la psychologie). En revanche une formation préalable en hypnose ou la pratique clinique de l'hypnose thérapeutique ne sont pas des conditions obligatoirement requises.
- 3) Les candidats devront obtenir un engagement écrit du responsable de stage au sein de l'équipe d'accueil et avec lequel aura été élaboré le projet expérimental proposé.
- 4) Il ne sera accepté qu'un seul dossier par équipe d'accueil
- 4) Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de Master 1 ou équivalent.
- 5) Les candidats devront réaliser le Master 2 à temps plein et sur 1 année exclusivement. Il s'agit exclusivement de Master 2 « Recherche ». Les Master 2 dits « Professionalisants » (ou Master 2 Pro) ne sont pas concernés par le présent AAP.

PRIX DE RECHERCHE DE LA CFHTB **APPEL A PROJET HYPNOSE – 2021 (AAPH21)**

FINANCEMENT

- 1) Un seul prix de 15 000€ sera décerné par la CFHTB au terme de l'AAP.
- 2) Ce prix permettra au lauréat de subvenir à ses besoins durant l'année de Master 2. Il ne constitue pas une rémunération et ne pourra être renouvelé pour un même candidat.
- 3) Ce prix pourra, le cas échéant, être cumulé avec d'autres prix ou bourses de recherche éventuellement obtenus par le lauréat par ailleurs.
- 4) Ce prix ne constitue pas une dotation de fonctionnement et ne peut en aucun cas servir à financer des frais de fonctionnement, de renouvellement d'équipements techniques ou de salaires de personnels du laboratoire d'accueil
- 5) Dans le dossier de candidature un plan de financement estimatif du projet expérimental, validé par le responsable du stage au sein de l'équipe d'accueil, devra être présenté en mentionnant brièvement l'origine des fonds (*grant*, dotation récurrente, partenariat, don, consortium international, etc)

DUREE DU PROJET

Le prix de la CFHTB ayant pour vocation de financer la réalisation d'un Master 2, il s'agit d'un financement non reconductible d'une durée de 1 an. Les fonds seront versés en 1 seule fois par virement bancaire sur le compte du lauréat à réception de l'attestation d'inscription en Master 2 de l'université de rattachement.

SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- 1) Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la CFHTB (www.cfhtb.org). Une fois complets, les dossiers de candidature seront à adresser à la CFHTB par email à : prix.cfhtb@gmail.com
- 2) Le dossier doit être soigneusement rempli en police Arial 12 de couleur noir exclusivement. Le dossier de candidature ne pourra être accompagné de documents complémentaires
- 3) Les candidats ont l'obligation de nommer le dossier de candidature comme suit: AAPH21_NomDuCandidat_AcronymeDuProjet.doc - Taille de 1 MégaOctet maximum.
(Pas de PDF ni RTF ni aucun autre format de fichier que le format word afin de pouvoir procéder à l'anonymisation des dossiers pour le processus de révision des dossiers).
- 4) Aucun dossier en format papier ne sera accepté ni pris en compte.
- 5) Aucun dossier parvenu après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte.

ATTENTION : LE NON RESPECT DE CES CONSIGNES RENDRA LE DOSSIER INELIGIBLE

PRIX DE RECHERCHE DE LA CFHTB *APPEL A PROJET HYPNOSE – 2021 (AAPH21)*

LE JURY

Le comité de sélection scientifique est composé :

- De son président
- De 4 scientifiques francophones de renom ayant une activité de recherche passée ou présente dans le domaine de l'hypnose ou de domaines connexes.
- Du président de la CFHTB en exercice

MODALITES DE SELECTION

- 1) A la clôture de réception des dossiers de candidature, un premier examen des dossiers permettra de sélectionner les dossiers complets.
- 2) Parmi ces dossiers complets seront ensuite sélectionnés les dossiers correspondants aux termes de l'appel d'offre.
- 3) Les dossiers sélectionnés seront alors anonymisés puis attribués à un rapporteur au sein du comité de sélection scientifique.
- 4) Les rapporteurs auront à leur disposition une grille d'aide à l'évaluation standardisée des projets, afin d'attribuer une note au projet dont ils auront la charge.
- 5) Lors du jury de sélection final le dossier de candidature ayant reçu la meilleure note sera désigné. En cas d'ex-aequo, un arbitrage sera réalisé par le comité scientifique.

CALENDRIER

1. Date limite de dépôt des dossiers par les candidats au plus tard en Avril 2021
2. Sélection du dossier retenu et communication au lauréat au plus tard fin Juin 2021
3. Rentrée de Master2 en Novembre 2021 comprenant le stage expérimental
4. Adressage du mémoire de M2 au comité scientifique du prix de la CFHTB à l'issue de la soutenance du M2 (Juin ou Septembre habituellement)

CONTACTS UTILES

Adresser toutes demandes d'informations complémentaires à : prix.cfhtb@gmail.com